

Plan de prévention de la violence incluant un programme d'actions contre le harcèlement

LE LYCÉE ANTONIN CARÊME NE PREND PAS DE RIXES !

Situé en Zone de Sécurité Prioritaire, le lycée Antonin Carême de Savigny-le-Temple accueille environ 700 jeunes de 15 à 20 ans au sein de diverses formations technologiques et professionnelles de l'hôtellerie-restauration et du tertiaire.

Plus de la moitié des familles dont les enfants fréquentent le lycée sont issues de catégories socio-professionnelles défavorisées, un tiers des lycéens sont boursiers, un quart réside au sein de quartiers prioritaires. Plus globalement, l'indice de position sociale s'élève à 89 alors qu'il dépasse 100 pour la Seine-et-Marne, l'académie de Créteil et la Région Île-de-France.

Si un quart des lycéens est originaire de Savigny-le-Temple, la moitié est issue de l'Agglomération Grand Paris Sud et près d'un tiers de la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine. In fine, plus de 80 % des jeunes fréquentant le lycée Antonin Carême sont donc issus d'un territoire qui s'étire sur deux départements de Combs-la-Ville à Dammarie-les-Lys, de Montereau-sur-le-Jard à Bondoufle.

Ce territoire, connaît, depuis de nombreuses années, des tensions qui se concrétisent régulièrement par des affrontements violents dans l'espace public entre des groupes de jeunes. Leurs conséquences sont graves pour les victimes, les auteurs et leurs proches mais aussi pour les autres jeunes et les habitants inquiets du climat qu'elles propagent.

Si le phénomène a longtemps été associé à des rivalités quasi-traditionnelles, il se trouve que depuis quelques années, nous assistons à une transformation des motivations, des modalités et des conséquences de ces affrontements qui se trouvent, par ailleurs, en augmentation sensible. Aujourd'hui, les groupes de jeunes sont devenus instables et si la motivation principale reste l'appartenance à un territoire, des différends plus futiles (insultes, moqueries, regard, manque de respect, recherche de popularité dans le groupe de pairs...) amplifiés par les réseaux sociaux prennent maintenant une place prépondérante.

Il s'agit donc bien d'un phénomène complexe qui justifie la mobilisation de toutes les institutions concernées dans le cadre de la stratégie départementale de prévention de la délinquance 2020-2024 et du plan partenarial de prévention des rixes élaboré récemment par Grand Paris Sud et la CAMVS.

Dans ce contexte, l'ambition de notre plan d'actions est d'accompagner les jeunes impliqués dans ces affrontements et surtout de renforcer la résilience de ceux qui fréquentent régulièrement l'établissement dans le cadre de leur formation.

Nos orientations prioritaires et nos actions

Développer la responsabilité des jeunes, construire un meilleur sentiment de justice

- Créer les conditions d'une intériorisation des règles élémentaires de la vie au lycée en les mettant à jour collectivement et régulièrement, en les énonçant de façon claire et précise et en les mobilisant au quotidien pour motiver rappels, punitions et sanctions conformément aux principes généraux du droit lorsque des manquements aux règles sont constatés.
- Mettre en place un protocole de gestion des manquements au règlement intérieur qui garantisse les principes du contradictoire, de la proportionnalité et de l'individualisation : instruction partagée des manquements par le service de vie scolaire (élèves auteurs et victimes, familles, personnels), examen hebdomadaire des principales situations en commission vie scolaire.
- Mettre en place un outil permettant de recenser et de suivre les manquements au règlement intérieur signalés en vue de leur apporter une réponse rapide, adaptée, juste et efficace et de rendre compte régulièrement au conseil d'administration.
- Recourir aux dispositifs de justice préventive et restaurative : sanction interne à l'établissement, mobilisation de la commission éducative, mesures de responsabilisation et d'accompagnement.
- Favoriser l'expression orale, la verbalisation contenue des émotions et des sensations pour éviter les situations de violences physiques et verbales (intervention de l'association « POINGS de RENCONTRE »)

- Intégrer le programme pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école. Mettre en place une cellule harcèlement.
- Développer des actions de formation à la sécurité dans les transports (bus et RER).
- Vivre le droit pour mieux le connaître, permettre à des lycéens participer à un procès reconstitué avec l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles. (APCJF).
- Mettre en œuvre des ateliers de philosophie au sein des classes pour examiner de façon collective et mesurer les points d'accord et de désaccord autour d'une question et améliorer la prévention des phénomènes d'emprise mentale et / ou de radicalisation avec l'association Savoir Être et Vivre Ensemble (SEVE).

Développer l'engagement et la réussite des jeunes, construire un meilleur sentiment d'appartenance à l'établissement.

- Développer les activités du conseil de la vie lycéenne, de la Maison des Lycéens, du club des éco-délégués.
- Mettre en place des ateliers périscolaires et notamment une webradio en vue de développer les compétences de jeunes dans l'accès à l'information et dans la fabrique de l'information.
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes au sein d'actions mémorielles

Favoriser les rencontres inter-établissements, permettre aux groupes de jeunes d'investir positivement leurs lieux de vie

- Participer à des rencontres inter-CVL, organiser des rencontres inter-collèges au sein du lycée Antonin Carême.
- Permettre aux jeunes d'investir positivement leurs lieux de vie en développant notamment des chantiers artistiques.

Développer les partenariats en vue de coordonner les actions

- Participer au dispositif de veille et d'alerte « Anti-Rixes ».
- Mettre en œuvre un partenariat approfondi avec le policier correspondant (transmission des « faits établissement », participation aux actions de prévention et de sécurité...)
- Développer des partenariats avec les associations de prévention spécialisée et les services publics dédiés à la prévention de la délinquance et à la protection de la jeunesse.
- Mobiliser lorsque cela est nécessaire (absentéisme, mauvaise orientation, problème de comportement...) les dispositifs proposés par des partenaires extérieurs.
- Favoriser lorsque cela est nécessaire l'intervention des Maires auprès des familles.